ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Difficultés liées à la mise en pratique de la réforme de la taxe de séjour

Question écrite n° 22303

Texte de la question

M. Jean-Marc Zulesi attire l'attention de M. le ministre de l'action et des comptes publics sur les difficultés liées à la mise en pratique de la réforme de la taxe de séjour. Le tourisme est l'un des piliers de l'économie sur lesquels s'appuient les territoires pour leur développement. La taxe de séjour en est un outil majeur. Or la loi de finances rectificative 2017, complétée par la loi de finances 2019, a induit des modifications tarifaires qui en complexifient l'application par les acteurs du tourisme. Si la volonté de simplifier les barèmes tarifaires est louable, sa mise en œuvre nécessiterait une réadaptation de la plateforme OCSITAN pour une meilleure effectivité. Le passage à un tarif au pourcentage des hébergements non classés menace d'augmenter les erreurs de collecte, ce qui rendrait les prévisions de recettes moins précises. Par ailleurs, et malgré les apports de la loi n° 2016-1321 pour une République numérique et de la loi ELAN N° 2018-1021 en matière de transition numérique, le recensement, le contrôle et la déclaration préalable soumise à enregistrement par les opérateurs numériques sont encore imparfaits. Ces problématiques nécessitent d'être éclaircies afin d'unifier l'application de la taxe dans toutes les communes. Il souhaiterait donc savoir ce que le Gouvernement prévoit pour perfectionner et accompagner cette réforme.

Données clés

Auteur : M. Jean-Marc Zulesi
Circonscription : Bouches-du-Rhône (8e circonscription) - La République en Marche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 22303
Rubrique : Impôts locaux
Ministère interrogé : Action et comptes publics
Ministère attributaire : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 6 août 2019, page 7245
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)